

2016 PRIX DE L'INNOVATION NELSON MANDELA – GRACA MACHEL **Informations requises, critères de nomination, termes et conditions**

Mis à jour : le 20 novembre 2015

Catégories de prix

Admissibilité pour chaque catégorie

Procédures de nomination pour chaque catégorie

Directives de soumission

Évaluation

Prix

1. Introduction :

Le Prix de l'innovation Nelson Mandela – Graça Machel (NMGM) 2016 célèbre sa onzième année de remise de prix à des activistes et organisations de la société civile pour leur excellence, innovation et prise de risque audacieuse. Cette année, pour la toute première fois, nous avons ajouté une quatrième catégorie "Philanthropie audacieuse" pour récompenser les donateurs et philanthropes qui ont fait bien plus que nécessaire pour soutenir la société civile et les activistes dans le monde.

Le Prix de l'innovation fait maintenant partie de la plateforme de la campagne Soyez le changement, qui vise à présenter et célébrer le activisme et les campagnes de la société civile à travers le monde. Dirigés par CIVICUS par le biais de l'Initiative Espace civique, Soyez le changement et le Prix de l'innovation mettent en avant le fait qu'il est important de protéger activement l'espace civique mondial.

2. Catégories de prix :

Les prix récompenseront les exemples remarquables de activisme et de campagnes de la société civile qui démontrent des approches innovantes, une persévérance et des réponses originales aux défis, des stratégies robustes et un impact mesurable. Un prix sera remis dans chacune des catégories suivantes.

- Jeune activiste : Un individu qui a œuvré en faveur d'un changement social positif et est âgé de moins de 30 ans au 1er novembre 2015.
- Activiste individuel : Un individu qui a œuvré en faveur d'un changement social positif et est âgé de 30 ans ou plus au 1er novembre 2015.
- Organisation de la société civile : Une organisation à but non lucratif enregistrée qui a œuvré en faveur d'un changement social positif et emploie deux employés à plein temps ou plus.
- Philanthropie audacieuse (donateur) : Un individu ou une organisation qui a apporté un soutien financier à un activiste, une organisation ou une campagne œuvrant pour un changement social malgré les risques financiers et autres, la perception de l'opinion publique ou les normes des donateurs.

3. Admissibilité

- I. Les Prix sont ouverts à tout individu, organisation de la société civile ou donateur, notamment, mais sans s'y limiter, les organisations et mouvements à but non lucratif, non gouvernementaux, socialement responsables et/ou bénévoles qui participent aux affaires de la société civile et/ou à des campagnes et projets en faveur d'un changement social positif.
- II. Les candidats peuvent se nommer eux-mêmes ou nommer les organisations auxquelles ils sont affiliés ou nommer d'autres activistes ou organisations, dans la limite d'une nomination par catégorie.
- III. Les candidatures aux nominations doivent se fonder sur des actions spécifiques qui se sont déroulées entre le 1^{er} juillet 2014 et le 31 octobre 2015.
- IV. Les Prix ne sont ouverts qu'aux Nominés qui remplissent l'un des critères suivants :

3.1. Jeune activiste :

- I. Les activités ou la campagne du nominé pour lesquelles il est nominé, se sont déroulées pendant la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 octobre 2015. Toute candidature soumise au nom d'un nominé qui se fonde sur des activités qui se sont déroulées hors de cette période ne sera pas prise en considération.
- II. Le nominé doit être âgé de moins de 30 ans au 1^{er} novembre 2015. Tout candidat qui n'appartient pas à cette tranche d'âges au 1^{er} novembre 2015 ne sera pas pris en considération.
- III. Une seule candidature est autorisée par candidat.
- IV. Aucun membre de l'Initiative Espace civique ou individu qui participe au Prix de l'Innovation Nelson Mandela – Graça Maçhel, que ce soit en tant que cadre, directeur, employé ou sous-traitant indépendant, ne peut être admissible à cette nomination.

3.2. Activiste individuel :

- I. Les activités ou la campagne du nominé pour lesquelles il est nominé se sont déroulées pendant la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 octobre 2015. Toute candidature soumise au nom d'un nominé qui se fonde sur des activités qui se sont déroulées hors de cette période ne sera pas prise en considération.
- II. Le Nominé doit être âgé de 30 ans ou plus au 1^{er} novembre 2015. Tout candidat âgé de moins de 30 ans au 1^{er} novembre 2015 sera considéré dans la catégorie Jeune activiste.
- III. Une seule candidature est autorisée par candidat.
- IV. Aucun membre de l'Initiative Espace civique ou individu qui participe au Prix de l'Innovation Nelson Mandela Graça Maçhel, que ce soit en tant que cadre, directeur, employé ou sous-traitant indépendant, ne peut être admissible à

cette nomination.

3.3. Organisation de la société civile :

- I. Les activités ou la campagne du nominé pour lesquelles il est nominé se sont déroulées pendant la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 octobre 2015. Toute candidature soumise au nom d'un nominé qui se fonde sur des activités qui se sont tenues hors de cette période ne sera pas prise en considération.
- II. Le candidat doit être une organisation à but non lucratif enregistrée qui œuvre en faveur d'un changement social positif. Les organisations privées, à but lucratif ou gouvernementales sont inéligibles.
- III. Une seule candidature est autorisée par candidat.
- IV. Aucun membre de l'Initiative Espace civique ou individu qui participe au Prix de l'Innovation Nelson Mandela Graça Maçhel, que ce soit en tant que cadre, directeur, employé ou sous-traitant indépendant, ne peut être admissible à cette nomination.

3.4. Philanthropie audacieuse (Donateur/philanthrope) :

- I. Les activités philanthropiques du nominé pour lesquelles il est nominé se sont déroulées pendant la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 octobre 2015. Toute candidature soumise au nom d'un nominé qui se fonde sur des activités qui se sont déroulées hors de cette période ne sera pas prise en considération.
- II. Le nominé peut être un individu ou une organisation.
- III. Une seule candidature est autorisée par candidat.
- IV. Aucun membre de l'Initiative Espace civique ou individu qui participe au Prix de l'Innovation Nelson Mandela – Graça Maçhel, que ce soit en tant que cadre, directeur, employé ou sous-traitant indépendant, ne peut être admissible à cette nomination.

4. Comment nommer/déposer une candidature :

Quiconque peut nommer des individus et des organisations, y compris se nommer soi-même. Toutes les nominations doivent être complétées en utilisant notre formulaire en ligne (cependant, en raison de la fracture numérique, nous encourageons les organisations dotées de ressources à apporter leur aide à tout éventuel individu soumettant une nomination qui pourrait ne pas avoir accès à notre plateforme en ligne, et invitons les organisations à nous contacter si elles ont besoin d'assistance).

4.1 Informations requises - Jeune activiste

1. Prénom du nominé :
2. Nom du nominé :
3. Pourquoi le nominé doit-il être pris en considération :
 - i. Quelle était le nom de la campagne ou de l'activité à laquelle le nominé a participé ? (50 mots maximum)

- ii. Description de la campagne. (150 mots maximum)
 - iii. Que cherchait-elle à réaliser ? Quels étaient les objectifs ? (100 mots maximum)
 - iv. Comment le ou les objectifs ont-ils été atteints ? (150 mots maximum)
 - v. En quoi la campagne ou l'activité à laquelle le nominé a participé était nouvelle/innovante ? (100 mots maximum)
 - vi. Quel était le résultat de la campagne ou de l'activité à laquelle le nominé a participé ? (150 mots maximum)
 - vii. Quels étaient le ou les plus grands défis rencontrés, le cas échéant ? (150 mots maximum)
 - viii. Quelles leçons ont été tirées ? (150 mots maximum)
 - ix. Quel était le budget de la campagne/activité ?
5. Liens vers des informations publiquement disponibles sur le nominé, notamment le site internet, Facebook et Twitter :
6. Adresse e-mail du nominé :
7. Numéro de téléphone du nominé (facultatif) :
8. Photographie du nominé ou de la campagne :
9. Ville du nominé :
10. Pays du nominé :
11. Langue(s) :
12. Nom et coordonnées du nominé :
13. Relation entre la personne qui soumet la nomination et le nominé :

4.2 Informations requises - Activiste individuel

- 1. Prénom du nominé :
- 2. Nom du nominé :
- 3. Pourquoi le nominé doit-il être pris en considération :
 - i. Quelle était le nom de la campagne ou de l'activité à laquelle le nominé a participé ? (50 mots maximum)
 - ii. Description de la campagne. (150 mots maximum)
 - iii. Que cherchait-elle à réaliser ? Quels étaient les objectifs ? (100 mots maximum)
 - iv. Comment le ou les objectifs ont-ils été atteints ? (150 mots maximum)
 - v. En quoi la campagne ou l'activité à laquelle le nominé a participé était nouvelle/innovante ? (100 mots maximum)
 - vi. Quel était le résultat de la campagne ou de l'activité à laquelle le nominé a participé ? (150 mots maximum)
 - vii. Quels étaient le ou les plus grands défis rencontrés, le cas échéant ? (150 mots maximum)
 - viii. Quelles leçons ont été tirées ? (150 mots maximum)
 - ix. Quel était le budget de la campagne/activité ?
- 5. Liens vers des informations publiquement disponibles sur le nominé, notamment le site internet, Facebook et Twitter (facultatif) :
- 6. Adresse e-mail du nominé :
- 7. Numéro de téléphone du nominé (facultatif) :
- 8. Photographie du nominé ou de la campagne :

9. Ville du nominé :
10. Pays du nominé :
11. Langue(s) :
12. Nom et coordonnées du nominé :
13. Relation entre la personne qui soumet la nomination et le nominé :

4.3 Informations requises - Organisation

1. Nom de l'organisation :
2. Responsable de l'organisation :
3. Domaine prioritaire :
4. Pourquoi l'organisation doit-elle être prise en considération ?
 - i. Quelle était le nom de la campagne ou de l'activité à laquelle le nominé a participé ? (50 mots maximum)
 - ii. Description de la campagne. (150 mots maximum)
 - iii. Que cherchait-elle à réaliser ? Quels étaient les objectifs ? (100 mots maximum)
 - iv. Comment le ou les objectifs ont-ils été atteints ? (150 mots maximum)
 - v. En quoi la campagne ou l'activité à laquelle le nominé a participé était nouvelle/innovante ? (100 mots maximum)
 - vi. Quel était le résultat de la campagne ou de l'activité à laquelle le nominé a participé ? (150 mots maximum)
 - vii. Quels étaient le ou les plus grands défis rencontrés, le cas échéant ? (150 mots maximum)
 - viii. Quelles leçons ont été tirées ? (150 mots maximum)
 - ix. Quel était le budget de la campagne/activité ?
5. Liens vers des informations publiquement disponibles sur le nominé, notamment le site internet, Facebook et Twitter :
6. Adresse e-mail du nominé :
7. Numéro de téléphone du nominé (facultatif) :
8. Logo de l'organisation ou photographies de la campagne :
9. Pays du nominé :
10. Ville du nominé :
11. Langue(s) :
12. Nom et coordonnées de la personne ayant soumis la nomination.
13. Relation entre la personne qui soumet la nomination et le nominé

4.4 Informations requises - Philanthropie audacieuse (Donateur)

1. Nom du donateur :
2. Responsable de l'organisation (s'il ne s'agit pas d'un donateur individuel) :
3. Domaine prioritaire :
4. Pourquoi l'individu ou l'organisation doit-il/elle être pris(e) en considération ?
 - i. Quel est le projet/la campagne ou organisation que le donateur a financé pouvant être considéré comme une "Philanthropie audacieuse" ? (100 mots maximum)
 - ii. Description de la campagne. (150 mots maximum)

- iii. Que visait à réaliser le projet/la campagne ou l'organisation ? (100 mots maximum)
 - iv. Comment le ou les objectifs ont-ils été atteints ? (150 mots maximum)
 - v. Quels étaient le ou les obstacles les plus importants qu'ils ont rencontrés, le cas échéant ? (150 mots maximum)
 - vi. Quels étaient le ou les plus grands défis auxquels a été confronté le bailleur, le cas échéant ? (150 mots maximum)
 - vii. Quels leçons le bailleur a-t-il tiré ? (150 mots maximum)
 - viii. En termes de risque financier ou autre, de perception de l'opinion publique ou de normes des donateurs, pourquoi cela est-il considéré comme de la philanthropie audacieuse ? (150 mots maximum)
 - ix. Quel montant le donateur a-t-il fourni ?
5. Liens vers des informations publiquement disponibles sur le nominé, notamment le site internet, Facebook et Twitter :
 6. Adresse e-mail du nominé :
 7. Numéro de téléphone du nominé (facultatif) :
 8. Logo de l'organisation ou photographies de la campagne :
 9. Pays du nominé :
 10. Ville du nominé :
 11. Langue(s) :
 12. Nom et coordonnées du nominé :
 13. Relation entre la personne qui soumet la nomination et le nominé :

5. Procédures de nomination

- I. Les soumissions de candidatures aux prix seront acceptées à partir du 1^{er} décembre 2015 et peuvent être soumises en se rendant sur le site suivant : www.civicus.org/awards
- II. Toutes les nominations doivent être complétées en utilisant notre formulaire en ligne (cependant, en raison de la fracture numérique, nous encourageons les organisations dotées de ressources à apporter leur aide à tout éventuel individu soumettant une nomination qui pourrait ne pas avoir accès à notre plateforme en ligne, et invitons les organisations à nous contacter si elles ont besoin d'assistance).
- III. Les candidats doivent remplir TOUS les champs requis dans le formulaire de candidature en respectant les limitations de caractères spécifiées pour chaque question.
- IV. Toutes les réponses doivent être vraies et se rapporter au Nominé. Toute information fausse, exagération ou représentation erronée entraînera la disqualification du Nominé.
- V. Le processus de candidature aux Prix commence le 1^{er} décembre 2015 et s'achève à 23h59 (GMT+2) le 17 janvier 2016 (la "Période de candidature aux Prix"). CIVICUS se réserve le droit de prolonger la période de nomination et les communications à cet égard seront publiées sur la page internet des Prix.
- VI. Toutes les nominations doivent être soumises pendant la Période de candidature aux Prix. L'organisateur n'est pas responsable des tentatives de soumissions et les soumissions incomplètes ne seront pas prises en

- considération. Les candidatures en double seront supprimées à la fin de la Période de candidature aux Prix.
- VII. En raison du grand nombre de Candidatures, l'Organisateur ne sera pas en mesure d'accuser réception des soumissions.
 - VIII. Toutes les soumissions reçues avant la fin de la Période de candidature aux Prix qui sont complètes et qualifiées peuvent être éligibles à un Prix.
 - IX. Toutes les soumissions seront postées sur la plateforme des Prix de l'innovation, où le public sera invité à commenter les candidatures et à les valider. Ces validations seront prises en considération aux phases finales du processus d'évaluation.

6. Directives de soumission

- I. La réponse à chaque question ne doit pas dépasser le nombre de caractère spécifié pour chaque question. Toute candidature plus longue que la limite attribuée sera coupée.
- II. Les candidatures qui sont incomplètes ou corrompues sont nulles et ne seront pas acceptées.
- III. Les soumissions ne peuvent contenir aucun sujet illégal, injurieux ou obscène.
- IV. Les candidats ne peuvent ni copier ni plagier tout ou partie d'une soumission provenant d'une quelconque source.
- V. Les candidats doivent détenir tous les droits pour l'intégralité de la soumission.
- VI. L'organisateur n'est en aucun cas responsable de la protection légale ou de l'approbation des soumissions.
- VII. Le candidat accepte de dégager l'organisateur de toute responsabilité relative à toute réclamation provenant d'un tiers pour tout usage de la soumission du candidat.
- VIII. Si, à la discrétion de l'organisateur, une soumission constitue une infraction ou viole les droits d'un tiers, cette soumission sera disqualifiée.
- IX. CIVICUS s'engage à protéger votre vie privée et nous ne communiquerons vos coordonnées à aucune partie extérieure.

7. Évaluation

- i. Toutes les candidatures seront présélectionnées pour s'assurer que les candidatures respectent bien les directives de soumission avant toute évaluation.
- ii. L'évaluation des nominations se déroulera en deux tours. Seuls les nominés présélectionnés seront évalués au second tour (voir ci-dessous pour des informations sur le processus d'évaluation).
- iii. Le Jury se réserve le droit de contacter tout candidat pour des informations complémentaires ou une clarification concernant la soumission de ce candidat. Il incombera à ce candidat de répondre à ces requêtes en temps voulu.

iv. Le Jury se réserve le droit de disqualifier une candidature qu'il estime violer la lettre ou l'esprit des directives, processus et règles des Prix.

3.1. Premier tour

i. Les candidatures qualifiées seront évaluées entre le 18 janvier 2016 et le 31 janvier 2016 (période d'évaluation du premier tour).

ii. Il sera demandé aux membres de l'Initiative Espace civique, qui incluent CIVICUS, Article 19, World Movement for Democracy, et l'International Centre for Not-for-Profit Law, par le biais du financement ayant été fourni par la Suède (Jury du premier tour), d'évaluer les nominations.

iii. Le jury du premier tour évaluera les nominés dans les catégories Jeune, Individuel et Organisation, en fonction des critères suivants :

20% - Stratégie suivie pour réaliser les objectifs de la campagne : Était-ce un bon plan ?

30% - Innovation - Présentation de nouvelles idées, d'une réflexion originale et créative qui ont abouti à un changement social positif : En quoi l'idée était-elle différente ou innovante ?

30% - Impact mesurable de la campagne : Qu'a réalisé la campagne ?

20% - Défis et obstacles : Quels défis et obstacles le nominé a-t-il rencontrés dans la mise en œuvre de la campagne ? Comment ont-ils été gérés ?

iv. La catégorie Philanthropie audacieuse sera évaluée sur les critères suivants :

20% - Succès de la campagne : Dans quelle mesure les objectifs de la campagne ont-ils été atteints et quel a été l'ampleur de l'impact de la campagne ?

40% - Courage : En quoi le financement était-il courageux ? Que risquait le donateur ?

30% - Innovation : En quoi le financement ou l'approche du donateur était-il/elle nouveau/elle différent(e) ?

10% - Défis et obstacles : Quels défis et obstacles le donateur a-t-il rencontrés dans la mise en œuvre de la campagne ? Comment ont-ils été gérés ?

v. Le 1er février 2016, les nominés présentant les scores les plus élevés seront annoncés sur le site internet des Prix. Au total, cinq nominés au maximum seront

présélectionnés pour chacune des quatre catégories. Les profils de ces candidatures seront présentés par le biais du réseau de médias sociaux de CIVICUS jusqu'au 14 février 2016 et les membres du public seront encouragés à fournir des commentaires sur ces nominés et à les valider.

vi. Les nominés présélectionnés seront informés par e-mail le 29 janvier au plus tard en utilisant les informations fournies dans leurs soumissions. Dans le cas où un finaliste n'aurait pas répondu au plus tard le 5 février 2016, il sera disqualifié et aucun finaliste suppléant ne devra être sélectionné.

7.2. Deuxième tour

i. Il peut être demandé aux nominés présélectionnés de fournir des documents supplémentaires, pouvant inclure, sans s'y limiter, des lettres de référence, des mentions de leur travail se rapportant à la nomination, et d'autres informations. Les nominés présélectionnés qui ne soumettent pas les documents supplémentaires demandés en temps voulu seront disqualifiés.

ii. Si cela est jugé nécessaire, l'Organisateur se réserve le droit d'effectuer des vérifications des antécédents judiciaires des nominés.

iii. L'évaluation finale (Jury du second tour) sera réalisée par un comité d'évaluation, choisi par l'organisateur, qui prendra en compte les commentaires et retours du public sur le site internet des Prix. L'évaluation du second tour se déroulera entre le 15 et le 24 février.

iv. Les membres du public qui souhaite valider un Nominé présélectionné pourront le faire via Facebook, Twitter ou sur le site internet des prix et ces validations seront prises en compte dans le processus d'évaluation finale.

v. Le Jury du second tour évaluera les Nominés présélectionnés en fonction des mêmes critères que ceux utilisés lors du premier tour (7.1 iii et iv).

vi. Les nominés présélectionnés qui sont les mieux évalués deviendront les Lauréats du concours. Au total, quatre vainqueurs seront désignés - un dans chaque catégorie (Jeune, Individuel, Organisation et Donateur).

vi. Les lauréats du concours seront informés de manière confidentielle le 25 février 2016. L'incapacité à répondre en temps voulu à la notification au plus tard le 29 février 2016 à 23h59 (GMT+2) peut entraîner la perte du Prix ; dans ce cas, l'organisateur peut choisir la candidature suivante présentant le score le plus élevé parmi les candidatures admissibles restantes.

vii. Les lauréats du concours recevront un certificat d'admissibilité et de conformité et une décharge de responsabilité/un consentement à des fins publicitaire (collectivement "Décharge").

viii. Le nom complet et la campagne de chaque lauréat du concours peuvent être annoncés et postés sur www.civicus.org et des sites internet affiliés après la cérémonie de remise des Prix de l'innovation NMGM en avril 2016 et tout ou partie de la soumission du Lauréat du concours peut éventuellement être postée en ligne ou publiée à des fins d'utilisation, de consultation et/ou de mise en œuvre par des tiers à travers le monde.

6. Prix

- i. Les vainqueurs des Prix des catégories Activiste et Organisation recevront un prix d'une valeur approximative de 4 550,00 USD, comprenant les éléments suivants :
 - (i) Un billet d'avion aller-retour pour la Semaine internationale de la société civile (valeur = 2 000 USD) ;
 - (ii) L'exonération des frais d'inscription à la Semaine internationale de la société civile (valeur = 250 USD) ;
 - (iii) l'hébergement à Bogotá pour 3 nuits/4 jours pour la Semaine internationale de la société civile - incluant la plupart des repas (valeur = 500 USD) ;
 - (iv) des per diem (valeur = 300 USD) ;
 - (v) Un prix en espèces de 1 500 USD
- ii. Le vainqueur de la Philanthropie audacieuse se verra offrir une exonération des frais de participation à la Semaine internationale de la société civile.
- iii. Si un prix ne peut être remis en raison de circonstances hors du contrôle de l'organisateur, le prix sera présenté in absentia.
- iv. Les prix seront remis sous réserve des limitations stipulées dans ce Règlement.
- v. Tout coût ou frais non spécifiquement listé dans les présentes est à la charge des Lauréats du concours. Les Lauréats du concours doivent confirmer leur intention de participer à la Semaine internationale de la société civile au plus tard le 29 février 2016 à 23h59 (GMT+2).

7. Publicité

- i. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les soumissions à toutes fins, notamment des activités de publicité et promotionnelles, avant ou après la date de fin des Prix.
- ii. Veuillez noter que l'organisateur n'a pas pour intention de publier une quelconque information contenue dans la Soumission sans tenter au préalable d'en informer le Candidat. Lorsque le Candidat ne peut être joint, l'organisateur se réserve le droit de publier le contenu de la soumission sans dédommagement ou avis, sauf interdiction spécifiquement prévue par la loi.

Les Prix de l'innovation 2016 sont préparés par CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation citoyenne, par le biais de l'Initiative Espace civique, mis en œuvre en partenariat avec l'International Center for Not-for-Profit Law, ARTICLE 19, et World Movement for Democracy.